

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mardi 25 mars 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars
À 09 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 10

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

ABSENTS :

Monsieur Alain ROUSSET, Madame Eliette MAUTREF, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Monsieur Luc GUERIN donne pouvoir à Madame Catherine CERVONI

N°36_250325

**Objet : Mise à jour du contrat de séjour
de la Résidence Autonomie**

Date de la convocation : 12/03/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_36-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
27/03/2025

Délibération n°36_250325 :**Objet : Mise à jour du contrat de séjour de la Résidence Autonomie****Rapporteur : Madame Julie GABRIEL****EXPOSE :**

La Résidence Autonomie « Les Taraïettes » est un établissement qui, en tant qu'Établissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux (E.S.S.M.S), doit répondre aux exigences réglementaires mais également s'adapter aux réalités opérationnelles sur le terrain.

Le 4 décembre 2023, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a mené une mission d'inspection sur la Résidence Autonomie. Les conclusions du Conseil Départemental des Bouches du Rhône ont relevé un besoin d'ajustements mineurs notamment sur la lisibilité des tarifs listés sur le contrat de séjour et sur la modification de la dénomination des logements.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L123-5 et suivants,

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomes et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour les personnes âgées,

VU la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S en date du 21 janvier 1999 portant sur la mise en place d'un Conseil d'Établissement de la Résidence Autonomie « Les Taraïettes »,

VU la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S en date du 30 septembre 1999 portant sur les critères d'admission de la résidence autonomie « Les Taraïettes »,

VU la délibération n°11-290621 du Conseil d'Administration du C.C.A.S en date du 29 juin 2021 portant sur la mise à jour du contrat de séjour de la résidence autonomie « Les Taraïettes »,

VU la délibération n°12_260924 du Conseil d'Administration du C.C.A.S en date du 26 septembre 2024 portant sur la mise à jour du contrat de séjour de la résidence autonomie « Les Taraïettes »,

VU l'avis du Conseil de Vie Sociale en date du 23 Janvier 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un contrat de séjour conforme aux demandes du Conseil Départemental ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le contenu du contrat de séjour de la Résidence Autonomie « Les Taraïettes », annexé à la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_36-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
27/03/2025

ARTICLE 2 : DE FIXER au 1er Avril 2025 sa date de prise d'effet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_36-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
27/03/2025